

## SUÈDE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Réduire l'imposition marginale des revenus du travail (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : alléger l'imposition des revenus en relevant le seuil d'assujettissement à l'impôt national sur le revenu ou en abaissant son taux.

**Mesures prises** : en 2009, le seuil d'assujettissement à l'impôt national sur le revenu a été relevé, les cotisations patronales de sécurité sociale ont été réduites, et le champ du crédit d'impôt sur les revenus du travail a été élargi jusqu'à fin 2011.

#### **Réformer les régimes d'indemnités de maladie et d'invalidité (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : limiter dans le temps la période de versement des indemnités de maladie sans réexamen, et veiller à ce que les caisses locales d'assurance appliquent pleinement les règles plus strictes qui ont été adoptées.

**Mesures prises** : le durcissement de l'administration de ces régimes, la limitation dans le temps des droits à prestations et des mesures de réinsertion ont réduit les taux d'absentéisme pour maladie. Depuis la mi-2008, le versement des indemnités de maladie ne se poursuit au bout de six mois que si le bénéficiaire est dans l'incapacité d'effectuer le moindre travail, et au bout d'un an, le taux de remplacement brut passe de 80 % à 75 %.

#### **► Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009)**

**Recommandations** : promouvoir l'emploi régulier en élargissant la définition du licenciement non abusif et en allongeant la période d'essai pour les contrats à durée indéterminée.

**Mesures prises** : aucune mesure importante n'a été prise concernant les contrats à durée indéterminée, mais les périodes d'essai et la durée des contrats temporaires ont été allongées. Les partenaires sociaux ont commencé à renégocier les conditions d'emploi, mais les négociations se sont enlisées en mars 2009.

#### **Réduire la présence capitalistique de l'État (2005)**

**Recommandations** : veiller à ce que le droit de la concurrence s'applique aux organismes publics, clarifier la question des activités relevant des collectivités locales et des conditions de concurrence dans lesquelles elles s'exercent, et renforcer la surveillance des marchés publics.

**Mesures prises** : la présence capitalistique de l'État a été sensiblement réduite par le biais de privatisations au niveau de l'administration centrale, notamment dans le secteur pharmaceutique. Le Conseil national des marchés publics a été intégré à l'Autorité de la concurrence en 2007, et une nouvelle loi sur les marchés publics est entrée en vigueur en 2008.

### Autres grandes priorités

#### **Réduire les distorsions sur le marché du logement (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : supprimer progressivement la réglementation des loyers et assouplir les règles d'urbanisme. Revenir sur l'allègement de la fiscalité des logements intervenu en 2007.

**Mesures prises** : depuis 2006, les logements neufs ne sont pas assujettis à la réglementation des loyers. En 2008, les autorités ont annoncé qu'elles projetaient de laisser les loyers du secteur privé refléter davantage les conditions locales de l'offre et de la demande. La possibilité d'être directement propriétaire de l'appartement que l'on occupe (au lieu de passer par une coopérative de logement) est en train d'être instaurée pour les immeubles neufs. Aucune mesure n'a été prise pour annuler l'allègement d'impôt de 2007 accordé aux propriétaires occupants.

#### **Renforcer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009)**

**Recommandations** : améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement secondaire. Abaisser l'âge moyen d'entrée dans l'enseignement supérieur et raccourcir la durée des études.

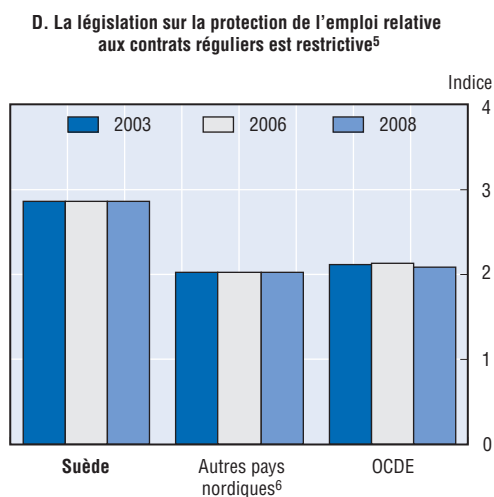
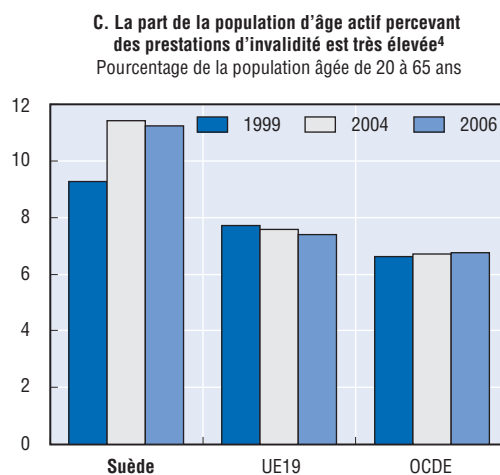
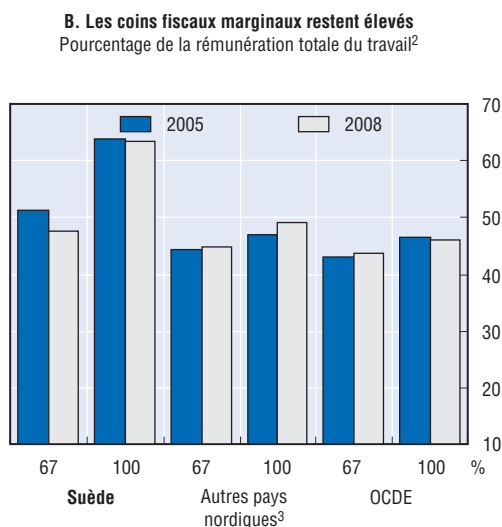
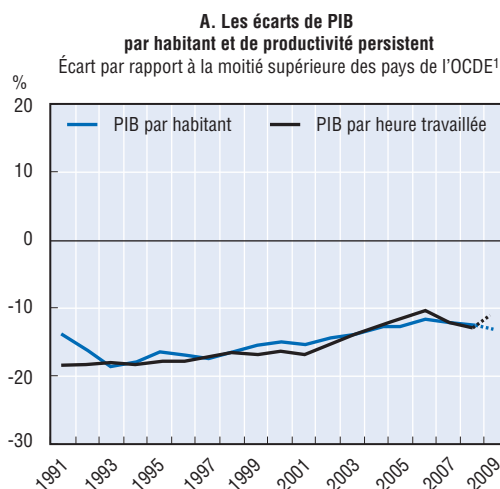
**Mesures prises** : le gouvernement a proposé un système d'habilitation des enseignants en 2008 et des mesures destinées à améliorer la qualité de l'enseignement professionnel en 2009. Les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur seront réformées en 2010, et l'instauration de droits de scolarité est envisagée pour les étudiants non ressortissants de l'UE. L'âge d'entrée dans l'enseignement supérieur devrait diminuer du fait de la suppression de la possibilité d'y accéder plus aisément en faisant valoir son expérience professionnelle, mais l'augmentation des bourses, et l'élargissement de leur couverture, risquent de rallonger la durée des études.

#### **Faire augmenter le nombre d'heures travaillées (2005)**

**Recommandations** : reconsidérer les projets d'intégrer dans la législation le droit à un congé sabbatique d'un an et de lancer des programmes pilotes de réduction du temps de travail.

**Mesures prises** : le programme de congé sabbatique a été supprimé en 2006. Les récentes baisses d'impôts et modifications apportées au système d'assurance-maladie devraient entraîner une hausse du temps de travail.

- L'utilisation de la main-d'œuvre et la productivité s'étant renforcées, l'écart par rapport aux pays de tête s'est réduit, même si la progression du niveau de vie qui en a découlé en termes réels a été quelque peu freinée par une dégradation des termes de l'échange.
- Des progrès sensibles ont été accomplis dans la plupart des domaines prioritaires. Néanmoins, les allègements d'impôts n'ont pas été ciblés sur le taux marginal supérieur d'imposition, la réglementation relative aux emplois réguliers reste rigide, et aucune mesure n'a été prise pour revenir sur l'allègement de l'imposition des logements.
- Dans d'autres domaines, les réformes du marché du travail destinées à réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale ont constitué un axe d'intervention essentiel, et les modifications apportées à la fiscalité ont joué un rôle important à cet égard.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Évalué à 67 % et à 100 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
3. Moyenne du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Norvège.
4. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.
5. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
6. Moyenne du Danemark, de la Finlande et de la Norvège. L'Islande est exclue en raison de données indisponibles.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; graphique C : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité* et estimations de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données des Perspectives de l'emploi*.